

Plan d’action de l’école pour un milieu sain et sécuritaire

**DATE D’APPROBATION DU CONSEIL D’ÉTABLISSEMENT : 18 juin 2019**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **NOM DE L’ÉCOLE : École Anne-Hébert**  **ÉCOLE : 🗹** PRIMAIRE  **☐** SECONDAIRE  **DATE : 3 juin 2019** | **NOMBRE D’ÉLÈVES :** | | **NOM DE LA DIRECTION** : | |
| 530 | | Josée Thiboutot, directrice par intérim | |
| **FILLES :** | **GARÇONS :** | **PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L’ÉQUIPE DE TRAVAIL :** | |
| 278 | 252 | Valérie Gagnon, éducatrice spécialisée | |
| **OBJECTIF : Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d’intimidation et de violence à l’endroit d’un élève, d’un enseignant et de tout autre membre du personnel de l’école. Il s’inscrit dans la poursuite des objectifs du projet éducatif 2019-2022 de l’école Anne Hébert plus précisément en cohérence avec le plan d’engagement vers la réussite de la commission scolaire de la Capitale à l’atteinte : soutenir l’épanouissement des élèves dans un environnement sain, sécuritaire et inclusif. De plus, il répond aux obligations de la loi sur l’instruction publique à l’égard de l’intimidation et de la violence à l’école.** | | | | |
| **NOTRE SITUATION :**  L’école Anne-Hébert est une école identifiée en quartier urbain disposant d’une grande diversité culturelle (familles originaires de 28 pays). L’indice de milieu socioéconomique (IMSE) de l’école se situe au rang décile 3 tandis que l’indice du seuil de faible revenu (SFR) se situe à 8. Cet important écart entre l’IMSE et le SFR s’explique entre autres par le fait qu’il y a une unité de peuplement accueillant des familles défavorisées près de l’école. De plus, une grande mobilité s’observe dans le quartier (arrivée de nouvelles familles, accueil de nouveaux arrivants issus de l’immigration, etc.). | | | | |
| **NOS FORCES :**  **Perceptions des élèves :**  Selon un questionnaire maison (basé sur le Questionnaire sur l’environnement socioéducatif) ayant les élèves de la 1ère à la 6e année comme répondants (2018-2019) :   * Les élèves de la 1ere à la 3e année mentionnent avoir un sentiment de sécurité en classe. Ceux-ci disent trouver leur cour d’école agréable. Les élèves de la 4e à la 6e année trouvent que le climat de classe est favorable tout comme leur relation avec leur enseignant. De plus, 90% d’entre eux se sentent en sécurité sur la cour.   **Perceptions de membres du personnel :**  Selon les résultats du sondage Mobilisation-CVI (sur le climat et les conditions de mise en œuvre pour prévenir et traiter la violence et l’intimidation) complété par des membres du personnel (2018-2019) :   * 100% des répondants se disent tout à fait en accord ou plutôt en accord avec le fait que le respect et la diversité des différences individuelles est une norme à l’école. * 95% des répondants trouvent que les élèves se traitent entre eux avec respect. * Les référentiels (règles de conduite, plan de surveillance stratégique, protocoles, etc.) sont faits, à jour, connus et accessibles facilement * 89 % des répondants se sentent capables d’intervenir avec succès lorsqu’ils sont témoins de violence (p.49). * 98% des répondants témoins d’une situation conflictuelle affirment vérifier s’il s’agit d’une situation de conflit, de violence ou d’intimidation et assure la confidentialité du traitement de l’événement.   **Autres forces :**   * Tous les élèves du 1er cycle peuvent recourir à des médiateurs pour les aider à résoudre leurs conflits dans la cour de récréation. * Les élèves du préscolaire et du 1er cycle vivent des ateliers du programme Vers le pacifique. Les enfants de tous les degrés sont aussi sensibilisés à une façon pacifique de résoudre des conflits (affiches et démarche). * De plus, les élèves ciblés du 2e et du 3e cycle peuvent suivre des ateliers sur le sentiment d’efficacité personnelle et les habiletés sociales. * Les élèves de 4e année sont sensibilisés à la gestion du stress. * Des élèves de 5e et 6e année brigadiers sont également présents dans tous les corridors lors des transitions et à certains points stratégiques de l’école. * Les valeurs de respect et d’acceptation des différences s’enseignent par l’entremise du projet d’intégration entre les élèves des trois secteurs. | | | | **NOS PRIORITÉS D’ACTION :**  Selon le nombre de dénonciations de cas de violence ou d’intimidation :  L’école a dû gérer, en 2018-2019, 17 plaintes de cas de violence ou d’intimidation rapportés, mais après enquête, 1 cas d’intimidation, 6 cas de violence et 10 se sont révélés être des conflits entre élève. Sept de ces cas, selon la définition de la loi 56, ont été rapportés à la commission scolaire en 2018-2019.  **Perceptions des élèves :**  Selon un questionnaire maison (basé sur le Questionnaire sur l’environnement socioéducatif) ayant les élèves de la 1ère à la 6e année comme répondants (2018-2019) :   * 18 % des élèves de la 3e année disent se sentir peu ou pas en sécurité au service de garde et 17% disent se sentir peu ou pas sécurité dans la cour.   **Perceptions de membres du personnel :**  Selon les résultats du sondage Mobilisation-CVI (sur le climat et les conditions de mise en œuvre pour prévenir et traiter la violence et l’intimidation) complété par des membres du personnel (2018-2019) :   * Seulement 62 % des répondants trouvent qu’il existe une étroite collaboration entre le personnel du service de garde et les autres membres du personnel. * La moitié des répondants ne savent pas ou ne perçoivent pas que l’école reçoit du soutien de partenaires externes. * 41% des répondants se sentent très efficaces pour adapter leurs interventions aux élèves à besoins particuliers qui manifestent de la violence. L’école souhaite augmenter ce pourcentage. * 36% des répondants ne savent pas si différentes activités sont réalisées auprès des élèves et des parents pour bien distinguer la violence, l’intimidation et les conflits. L’école souhaite diminuer ce pourcentage et travailler à faire connaître les activités déjà mises en place et celles à venir.   **Défis :**  L’harmonisation de l’application des règles de vie par le développement d’un engagement collectif demeure une priorité d’action. |

**TABLEAU DE BORD 2019-2020**

**Orientation : Favoriser un climat sain et sécuritaire pour tous.**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs** | **Moyens** | **Ressources** | **Évaluation** | **Indicateur** |
| Objectif 1 :  Augmenter le sentiment de sécurité des élèves | S’assurer que les recommandations du comité « Ma cour un monde de plaisir » sont connues et respectées de tous (plan de surveillance stratégique sur la cour, etc.) | Direction | Questionnaire SÉVI | Lors de la rentrée 2019-2020, le pourcentage des élèves se percevant souvent ou toujours en sécurité sera plus élevé que 50%. |
| Mettre en place la cohorte de brigadiers | Membres du comité « Brigade » |
| Poursuivre le programme « Médiation par les pairs » sur la cour des élèves du 1er cycle (Programme Vers le pacifique) | Éducateur spécialisé |
| Faire vivre aux élèves de 3e année une activité avec les plus vieux pour favoriser la transition vers leur nouvelle cour. | Enseignants  Éducateur spécialisé |
| Améliorer la sécurité des élèves aux abords de l’école | Direction  Conseil d’établissement  Parents |
| Offrir un conférence sur le thème de la violence et l’intimidation aux parents et à l’équipe-école | Direction |
| Réviser le système d’encadrement de l’école dans le but de l’appliquer de façon cohérente durant les heures de classe et au service de garde | Direction  Tous les intervenants  Ressource régionale |
| Présentation aux élèves des mesures de soutien et d’encadrement en cas de violence ou d’intimidation | Direction  Enseignants  Éducateur spécialisé |
| Présentation aux élèves les étapes disciplinaires en cas de manquement au sein du groupe et dans l’école. | Enseignants  Éducateurs au service de garde |
| Présentation du Protocole d’intervention sur l’intimidation et la violence à l’ensemble de l’équipe-école | Direction  Éducateur spécialisé |
| Présentation et diffusion du protocole d’intervention en de situation de crise | Direction  Direction adjointe |
| Offrir aux élèves des activités de sensibilisation sur l’intimidation tout au long de l’année et en informer les parents | Éducateur spécialisé |
| Analyse des manquements et des dénonciations (plaintes) | Éducateur spécialisé |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs** | **Moyens** | **Ressources** | **Évaluation** | **Indicateur** |
| Objectif 2 :  Augmenter la compétence des élèves en gestion pacifique des conflits en vue de réduire les cas de violence et d’intimidation. | Animation du programme Vers le pacifique auprès des élèves du préscolaire et du 1er cycle | Enseignants | Questionnaire SÉVI | À l’automne 2019, le pourcentage des élèves ayant répondu « non » à la question « As-tu déjà vu un élève se faire intimider aux cours des 4 dernières semaines ? » sera de plus de 50%.  À la question « Au cours des 4 dernières semaines, combien de fois d’autres élèves ont-ils posé envers toi les paroles et les gestes de violence suivants : physique, verbale, sociale », la réponse « plusieurs fois par semaine » se retrouvera dans moins de 25% des réponses obtenues. |
| Afficher dans l’école les étapes de la résolution de conflit | Éducateur spécialisé |
| Animation d’ateliers sur le développement du sentiment d’efficacité personnelle et d’habiletés sociales auprès d’élèves ciblés du 2e et 3e cycle | Éducateur spécialisé |

**NOS MOYENS DE PRÉVENTION :**

|  |
| --- |
| * Conseil de coopération dans les classes au besoin * Efforts des élèves soulignés par l’activité « Méritas » * Sociogramme dans quelques classes au besoin * Portrait de classe 2 fois par année |

**VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :**

|  |
| --- |
| * Transmission du plan de lutte à tous les parents de l’école (comprenant le protocole d’intervention sur l’intimidation et la violence, ainsi que les règles de conduite de l’école) * Adresse courriel de la direction clairement identifiée permettant aux parents de signaler un événement ou de faire part d’une inquiétude * Aide-mémoire pour différencier les situations d’intimidation de situations de conflits * Aide-mémoire pour les parents d’élèves victimes, témoins ou intimidateurs * Faire connaître le site du MELS www.moijagis.com et http://www.mels.gouv.qc.ca/branche-sur-le-positif/ * Informations précises et rapides données aux parents suite à un comité d’aide tenu pour leur enfant * Plan d’intervention personnalisé impliquant les parents des élèves concernés |

**De plus, nous avons un protocole d’intervention sur l’intimidation et la violence (disponible sur le site internet de l’école).**

**Dans le protocole, nous y retrouvons :**

* Quoi faire pour signaler ou pour formuler une plainte concernant un acte d’intimidation ou de violence.
* Les actions qui doivent être prises lorsqu’un acte d’intimidation ou de violence est constaté.
* De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
* Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l’auteur ou témoin d’un acte.
* Les sanctions disciplinaires qui pourraient s’appliquer au regard des actes d’intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
* Le suivi qui sera donné aux signalements et aux plaintes.
* Les rôles de chacun pour lutter contre l’intimidation et la violence.
* Les engagements et les démarches de la direction auprès des élèves victimes ou auteurs et leurs parents

**Rappelons que le conseil d’établissement procède annuellement à l’évaluation des résultats de l’école au regard de la lutte contre l’intimidation et la violence.**

**Dans notre école, nous avons également des règles de conduite. Ces dernières se retrouvent dans notre code de vie (disponible dans l’agenda et sur le site internet de l’école) et prévoient les éléments suivants :**

* Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l’élève.
* Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé (y compris ceux ayant lieu par l’intermédiaire de médias sociaux et lors de l’utilisation du transport scolaire).
* Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l’acte répréhensible.